

La mobilité au CNRS

Ingénieur ou technicien, vous travaillez au CNRS ? Le CNRS vous attire ?

L'établissement offre de multiples possibilités de mobilités ou d'accueil en son sein : encore faut-il savoir comment s'y prendre.

Le SNIRS a élaboré ce document pour faire un rapide tour d'horizon des possibilités. **Pour plus d'informations, contactez nous !** <http://snirs.fr> (formulaire de contact) ou snirs-cfecgc@syndicats.cnrs.fr.

Avertissement : ce document n'a pas pour objet de traiter exhaustivement la question, très vaste, de la mobilité dans les EPST et l'enseignement supérieur. Pour de plus amples informations, des questions, ou livrer un témoignage sur votre expérience qui pourra servir à tous, contactez-nous !

En interne au CNRS

Le circuit de mobilité n'est pas le même pour les chercheurs et pour les ingénieurs et techniciens.

En ce qui concerne **les chercheurs**, en théorie, c'est assez simple : une fois le laboratoire d'accueil trouvé, il faut :

- recueillir l'avis du directeur de départ et de celui d'arrivée,
- transmettre la demande à l'Institut avec un projet scientifique et la date de mobilité souhaitée.
- certains instituts demanderont également que les tutelles des laboratoires donnent leur accord ;
- l'institut examine la demande et peut demander à rencontrer le chercheur ;
- l'institut peut également demander l'avis du comité national (dans ce cas la mobilité doit attendre que la session de printemps ou d'automne ait lieu).
- l'institut transmet son accord à la délégation régionale ainsi qu'aux intéressés (chercheur, directeurs, tutelles) et indique la date retenue pour la mobilité.

En pratique, bien sûr, ce ne sera pas toujours si simple car il vous faudra trouver le bon laboratoire pour vous épanouir et mener vos recherches dans le meilleur environnement et selon les disciplines, vous aurez plus ou moins de choix.

Si vous êtes responsable d'une ANR, ce ne sera pas facile de transférer les crédits d'une délégation à une autre, voire même d'un laboratoire à un autre !

En ce qui concerne **les ingénieurs et techniciens**

Le circuit normal est de candidater pendant l'une des deux campagnes nationales de mobilité sur une NOEMI ou FSEP. Dans les deux cas, il faut candidater sur une offre affichée.

Les FSEP ont été mises en place pour permettre plus d'affichages en mobilité, le processus des NOEMI s'essouffant et ne permettant plus d'afficher suffisamment de postes.

Suite aux alertes répétées des organisations syndicales en Commission nationales de mobilité, une réflexion constructive a été menée avec la DRH qui a donné lieu à la création de ce nouveau système, proche des NOEMI mais cependant plus contraignant.

Si vous voulez des précisions sur ces modalités, [vous pouvez nous contacter](#).

Les concours externes offrent d'autres possibilités de mobilité pour les ingénieurs et techniciens.

Enfin, l'examen de cas particuliers individuels hors campagne est toujours possible mais reste exceptionnel.

Postes cadres supérieurs : le CNRS propose des postes cadres supérieurs à pourvoir pour des candidats internes ou externes. La candidature au poste qui vous intéresse est à adresser directement à la Direction Déléguée aux Cadres Supérieurs.

Le vivier : un vivier a été constitué, **sur une idée présentée par le SNIRS** : tout IT désirant effectuer une mobilité peut en cours d'année, le signaler à son SRH. L'intérêt du vivier est d'identifier des compétences susceptibles d'être pourvues et d'orienter au mieux les agents –et pourquoi pas les priorités d'affichage le moment venu.

Selon les délégations, ce système est plus ou moins en vigueur, mais sachez que c'est une possibilité, aussi n'hésitez pas à l'exploiter.

Accueil au CNRS

Pour les enseignants-chercheurs, une campagne d'accueil en délégation est organisée une fois par an au CNRS, en fin d'année.

Pour les IT comme pour les chercheurs, un détachement est possible lorsque les deux organismes, d'origine et d'accueil, sont d'accord. La position de détachement est généralement assez favorable.

Sites proposant des postes à la mobilité :

- **La BIEP**
- <http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/mobilite/mob-cnrs.htm>
- **Le portail emploi du CNRS**
<http://emploi.cnrs.fr/>

La PNA

La notion de position normale d'activité (PNA) ne concerne que les fonctionnaires de l'État.

Pour qu'un fonctionnaire soit considéré comme en « position normale d'activité », il faut que son affectation soit effectuée sur un poste dont les fonctions répondent aux missions de son corps. Même si l'emploi pourvu relève d'un autre ministère ou d'un autre établissement que le sien.

Dans ce cas, il reste toutefois géré en principe par son administration par son administration d'origine, tout en étant rémunéré par l'administration qui l'emploie effectivement.

Sur le plan des procédures, il s'agit d'une voie de mobilité, instituée en 2008, qui évite le détachement officiel dans une autre administration.

Candidater hors du CNRS

Vous pouvez postuler sur la BIEP, candidater à un concours d'une autre administration, être accueilli en détachement dans un autre organisme, ou, pourquoi pas, partir à l'étranger ou dans le privé... Chaque situation est différente. **Si vous avez besoin de précisions, voulez témoigner au sujet de votre expérience, contactez-nous.**



La mobilité au CNRS

Questions/réponses

- **Peut-on effectuer une mobilité quand on est stagiaire ?**

Ce que dit la loi : Le fonctionnaire stagiaire ne peut ni être détaché (sauf nécessités de service), ni être muté, ni être mis à disposition ou en disponibilité. Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent candidater sur une Noemi.

- **A quelle fréquence peut-on effectuer une mobilité ?** Il n'y a plus de restriction concernant la fréquence de mobilité, cependant, pour votre carrière, il est mieux de ne pas faire preuve de trop d'instabilité.
- **Je suis agent de l'université, puis-je postuler sur une NOEMI ?** Vous pouvez postuler sur une Noemi, mais il faut que vous sachiez que les agents CNRS seront prioritaires. Cependant, si votre candidature reste la meilleure et la seule valable pour le poste, sur argumentation du laboratoire et de l'institut, la demande d'accueil en détachement au CNRS devra passer en CAP. Vous serez accueilli sur un poste équivalent à votre grade actuel.
- **Je suis AI, puis-je postuler sur un poste de niveau T ?** Au CNRS, vous pouvez postuler sur une fonction inférieure ou supérieure d'un niveau à votre grade actuel.
- **Peut-on candidater sans affichage de poste ?** : IT comme chercheur, adresser une candidature spontanée est toujours possible. Ne pas oublier aussi la possibilité de faire connaître son désir de mobilité auprès de la délégation régionale.

Témoignage

« Moi qui fais chaque jour le trajet banlieue sud à banlieue nord de Paris : entre le temps, les kilomètres, le danger et les jours de pollution, je me demande toujours pourquoi on n'invente pas les "postes switch" qui permettraient à poste égal, de permuter deux personnes qui se retrouveraient à faire le même chemin mais en sens inverse, (à tout le moins un rapprochement). »

Autres questions/réponses, faire part de votre témoignage ? Utilisez le formulaire contact du site !

Merci !

A bientôt et à votre service

L'équipe du SNIRS